



SE RÉAPPROPRIER ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE MONDE

# ATTAC-LIÈGE

Trimestriel de liaison et d'information du groupe Attac-Liège (asbl) • n° 79 • Novembre-décembre 2014

Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens

Belgique -Belgie  
P.P.  
40-49 LIÈGE X  
P 204082



*Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ;  
c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres.*  
Nelson Mandela

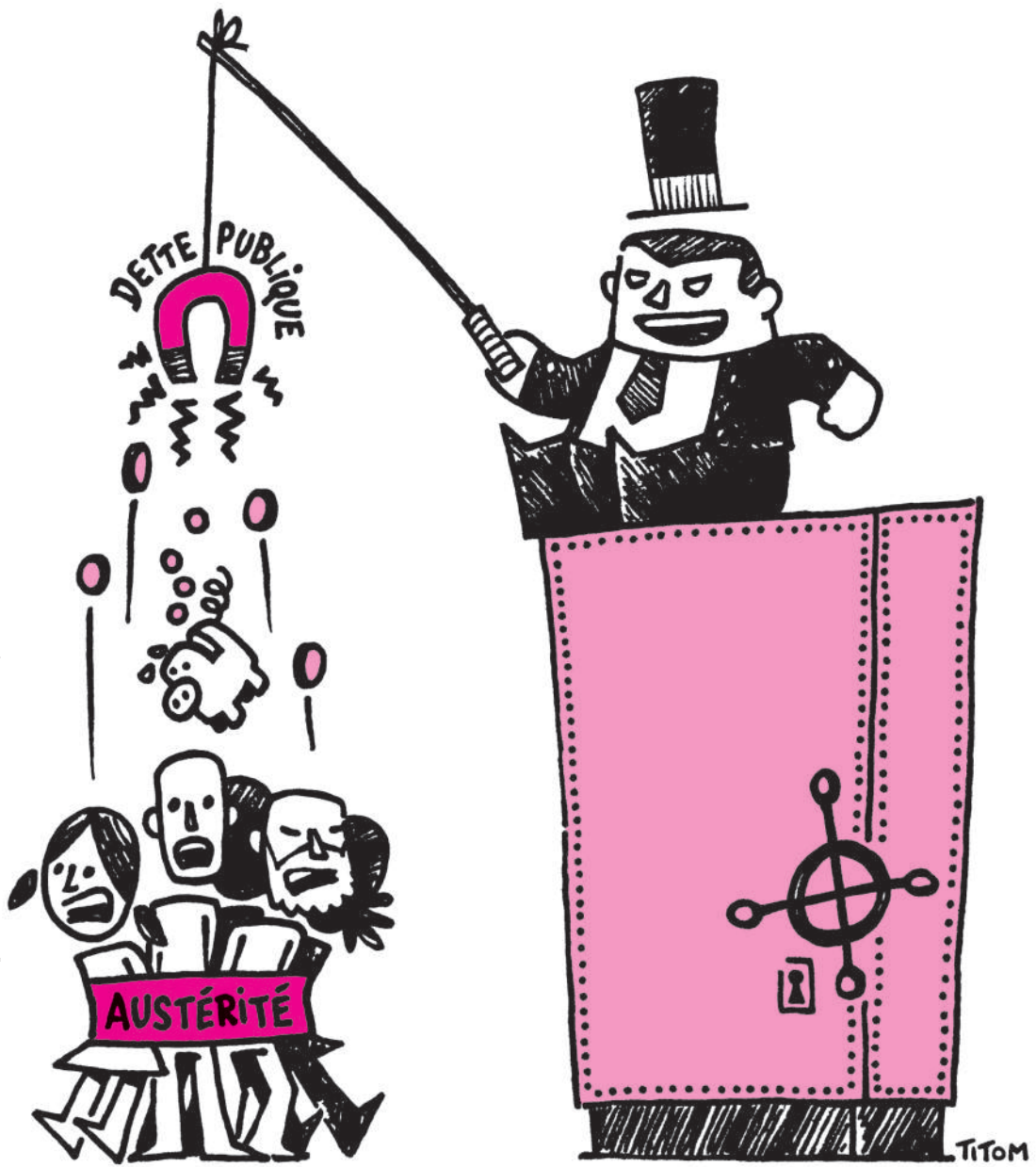


Illustration de TiTom, mise à disposition selon la licence Creative Commons by-nc-nd/2.0.be



## Nos rendez-vous

Mardi 2 décembre, débat avec Mateo alaluñ et Thierry Muller

Jeudi 11 décembre, débat avec Stéphane Dessain

Samedi 13 décembre, débat avec Geoffrey Geuens





## Attac-Liège

Centre liégeois du Beau-Mur,  
Rue du Beau Mur, 48  
4030 Liège  
Tél : 04 349 19 02  
info@liege.attac.be  
[www.local.attac.org/liege](http://www.local.attac.org/liege).

### Cotisations

- 7,5 euros pour les étudiants, chômeurs, temps partiels, retraités (ou 1,25 euros/deux mois\*)
  - 15 euros pour les actifs (ou 1,25 euros par mois\*)
  - 30 euros pour les associations (ou 2,5 euros par mois\*)
- \* si vous optez pour l'ordre permanent

Compte bancaire  
N° BE70 0013 3246 2425

### SOMMAIRE

Édito	p. 2
Ombre et lumière	p. 3
Chômage et précarité	p. 3
Extractivisme	p. 4
Nucléaire	p. 4
Public et privé	p. 5
Reirements	p. 9
Partenariats	p. 10
Chronique dette	p. 11
Bancocratie	p. 11
Agenda	p.12

## AAA

**C'est la débâcle ?** Comme sur la banquise ? Des pans entiers de nos conquits sociaux nous sont arrachés ? Les mesures annoncées par le gouvernement Michel n'ont rien de réjouissant. À commencer par le prolongement de l'utilisation de centrales nucléaires dont la sécurité sera de moins en moins assurée (nous rendons-nous compte de ce que représenterait un accident ?). Recul de l'âge de la pension, donc de plus en plus de demandeurs d'emplois, de plus en plus de jeunes livrés à la débrouille et à la précarité, un bon bras de levier pour faire diminuer les salaires. Démantèlement en douce de ce que les services publics peuvent représenter en termes d'emplois décents et protégés si les demandeurs d'emploi sont affectés 'à des tâches d'intérêt général', c'est-à-dire réquisitionnés pour du travail forcé, effectué en lieu et place d'un travailleur dûment payé (qui risquerait en plus d'être syndiqué). Même en dehors de la mise en œuvre de cette mesure, le fonctionnement des services publics est mis à mal par la diminution des budgets. La politique d'accueil restera peu accueillante. Si jamais les accords transatlantiques actuellement négociés sont ratifiés, que restera-t-il de la capacité des pouvoirs publics à imposer des règlements qui protègent droits sociaux et environnement ? Sans oublier l'épouvantail de la dette publique pour justifier des mesures d'austérité dont l'imbécillité économique a été maintes fois démontrée. Tout cela est pire sans doute, mais s'inscrit hélas dans la continuité du gouvernement précédent, et dans la droite ligne de ce qu'ont fait tous les gouvernements sociaux-démocrates depuis le milieu des années 70 (voir le blog d'Henri Goldman). Ce sont là aussi autant de mesures qui relèvent de ce que Paul Jorion appelle le « fascisme en col blanc », celui qui prévaut à l'Union européenne et dont des groupes comme Aube dorée ne sont qu'une forme plus manifestement violente. (Jorion parle à la

Foire du livre politique le samedi 8 novembre à 16h20.)

Rester calme. Respirer. Préparer actions et argumentaires. Se dire que si, ça peut quand même servir. Se rappeler la fin de l'Ancien Régime. Qu'un peu partout en France et sur nos terres diversement découpées, des groupuscules se réunissaient pour débattre d'un autre monde, qui ne serait pas sous la coupe des seigneurs féodaux. Et puis qu'un jour, il y a eu la Révolution et que le monde a changé. Certes, on peut faire remarquer que le résultat, ce fut surtout la voie libre au capitalisme. Mais aujourd'hui quelque chose de semblable n'est-il pas en train de se tramer ? À force de répéter (depuis Marx, en fait), que le capitalisme est à l'agonie, il devrait bien en crever, de ses contradictions ? Mais cela ne va-t-il pas se passer dans une convulsion fatale à tous ? Comment éviter une autodestruction générale ? C'est une des raisons de nos échanges, de nos débats : comme d'autres groupes, nous cherchons à comprendre et à tracer d'autres chemins. Comprendre l'argent ; comprendre pourquoi il faut des services publics, pourquoi il faut une fiscalité équitable, pourquoi il faut dénoncer les dettes illégitimes, pourquoi il faut combattre les sociétés agroalimentaires (et c'est une raison de survie collective), pourquoi il faut développer les énergies à partir de ressources renouvelables et exiger un démantèlement immédiat des centrales nucléaires. Et puis, comme nous le répétons en formule magique, 'agir pour changer le rapport de forces'.

À ce jour, nous ne sommes pas bien nombreux. Pourtant, les groupes se multiplient, de même que les tentatives de coordination, la dernière en date étant AAA, l'Alliance pour des alternatives à l'austérité. Le jeudi 6 novembre, nous étions plus de 120 000 dans les rues de Bruxelles, serons nous demain un million ?.../...

.../...

Des prolétaires (ceux qui doivent vendre leur force de travail) et des sous-prolétaires (ceux qui n'y arrivent pas), il y en a plus que jamais. Face à la colère, l'extrême-droite tient un discours simple : c'est la faute aux riches et aux immigrés (mais il ne faut, évidemment, s'en prendre qu'aux seconds). Comment faire en sorte que nos propositions de bien vivre ensemble aient davantage de force d'attraction ?

### Ombre et lumière sur l'Europe

Non, non, l'Europe n'est pas le centre du monde. Elle l'a cru pendant deux ou trois siècles, mais là c'est bien fini.

En plus l'Union européenne et en particulier la zone euro s'enlisent dans la déflation sans qu'il y ait pour autant prise de conscience d'un nécessaire changement dans notre mode de production et de consommation. Mais l'UE émet des directives, l'UE impose des politiques (ou les gouvernements nationaux prétendent que c'est 'Bruxelles' qui impose les politiques qu'ils savent impopulaires). Bref, il ne nous est pas possible d'ignorer le «phénomène Europe».

À ATTAC-Liège, nous en avons déjà traité («traité» ?), mais il nous semble important de bien comprendre d'où nous venons, où et pourquoi nous nous sommes trompé de voie, quelles menaces se profilent, comment œuvrer à un autre avenir. Réfléchissons ensemble – il est temps !

Ce sera à partir du  
31 janvier, au local R30,  
quai Roosevelt.

Jeudi 25 septembre — Verviers

**C'**est avec un documentaire percutant sur la sélection au travail que notre ciné-débat en collaboration avec le Centre Culturel Régional de Verviers a ouvert la saison avec un invité important : Matéo Alaluf, sociologue, professeur ordinaire à l'ULB et spécialiste des questions relatives à l'emploi, à la qualification du travail et aux rapports entre formation et emploi.

Le film suit deux jours de sélection collective de cadres supérieurs en présentant exclusivement le point de vue des candidats. Une sélection qui s'avère cruelle quoique courante. Car l'embauche teste la capacité de conditionnement des candidats. Elle se base de plus en plus sur le comportement plutôt que sur les capacités profession-

nelles. « Globalement aujourd'hui, on préférera toujours quelqu'un dans une logique de soumission que de compétence », dit le réalisateur Didier Cros.

En réponse aux questions, Matéo Alaluf nous expliquera que les candidats développent des compétences d'acteurs et se construisent un rôle durant les sessions de recrutement, à la fois pour protéger leur identité de l'agression et pour répondre aux attentes des recruteurs.

Le débat s'est prolongé côté bar, agrémenté de savoureuses mises en bouche de produits locaux, concoctées par les Semeurs de Possibles et VaVeA.

La formation autour du marché de l'emploi s'est poursuivie le 13 octobre avec la venue de Thierry Müller, membre du réseau STOP Art.63§2.

### LE FOND DE L'AIR EST BLEU



EN JANVIER 2015, 30.000 PERSONNES PERDRONT LEURS ALLOCATIONS DE CHÔMAGE "D'INSERTION" SI LE GOUVERNEMENT MAINTIENT LA MESURE "ARTICLE 63"...



## QUE RESTE-T-IL DE NOTRE PLANÈTE ?

**Nicolas Sersiron,**

*Dettes et extractivisme,*

*La résistible ascension d'un duo destructeur* Utopia, 2014, 205 pages, 8 euros.

**L**es ethnocides, cette destruction du mode de vie d'un peuple, sont appelés *politique de développement* (Wade Davis, cité p. 58)

Cet ouvrage s'inscrit dans le sillage de celui d'Éric De Ruest et Renaud Duterme *La dette cachée de l'économie*, mais y ajoute une exploration méthodique de l'engrenage de l'endettement. Reprenant le fil de Daniel Tanuro, l'auteur remonte à la colonisation européenne et à la traite négrière, premier extractivisme du travail, et montre comment aujourd'hui plus que jamais l'accaparement des terres conduit à l'endettement et donc à une forme d'esclavage. Il retrace la tragique histoire d'Haïti pour illustrer le processus d'exclusion des populations de leur propre espace public (p.65).

La dette héritée du colonialisme est un exemple flagrant de dette illégitime, mais il en va de même pour toute dette publique dont le remboursement s'avère un obstacle aux droits humains (politiques, sociaux, économiques). C'est ce que

l'auteur détaille d'abord dans les pays du Sud puis dans les pays de la Triade (États-Unis, Union européenne, Japon). Partout la dette est un instrument qui renforce les inégalités. Il montre également comme la dette publique est inévitable et programmée par les gouvernements quand ils diminuent sciemment leurs recettes fiscales (p.88 et voir le tableau pages 90-91 qui fait apparaître que 59% de la dette publique en France provient de cadeaux fiscaux et de taux d'intérêt élevés).

Le recours massif aux énergies fossiles grâce à une technologie de plus en plus efficace a entraîné la destruction des ressources de la planète, l'effondrement de la biodiversité, la dégradation des recyclages naturels (des terres, des plantes, de l'eau, de l'air...). Au lieu de reconnaître la gravité de la situation, les entreprises procèdent à un «verdissement» de surface de leurs produits.

L'auteur détaille l'impact de ce recours massif sur l'agriculture et l'alimentation. Nous pouvons penser aussi à l'exemple des téléphones portables, qui faisaient l'objet de l'émission de France2 *Cash Investigation* le mardi 4 novembre. Ces petits gadgets qui

nous sont devenus tellement indispensables impliquent l'extraction du coltan (raffiné en tantale) dans des conditions d'insécurité inimaginables (la colline de Kubaya au Kivu est percée d'innombrables trous où les mineurs – dont des enfants – descendent sans aucune protection, sans élançonnement adéquat ; quand la galerie s'effondre, s'ils ont de la chance ils s'en sortent avec une fracture, mais souvent il restent ensevelis et deviennent des morts fantômes, dont la veuve ne recevra rien en compensation, et devra donc à son tour envoyer ses enfants creuser la colline pour survivre...)

La décroissance doit être «d'abord celle des inégalités sociales et environnementales» (p.196), et si je le suis bien, la proposition de «dotation inconditionnelle d'autonomie» n'est rien d'autre que l'exigence de services publics gratuits, dont le logement, la distribution d'eau, l'énergie. Pour nous faire voir la possibilité d'une alternative, Sersiron conclut par l'expérience zapatiste dans les Chiapas : *Des paysans pauvres mais unis nous montrent qu'une société post-extractiviste est réalisable là où des citoyens entrent en conscience dans une résistance active.* (p.200)

## LE NUCLÉAIRE : suicide programmé pour une poignée de dollars

Mardi 4 novembre 2014, conférence du professeur Kobayashi

**Q**uand le Président des États-Unis a fait larguer des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, ce n'était pas pour accélérer la capitulation du Japon (il était à genoux), mais pour étudier les effets des radiations radioactives sur de larges populations : aucun médecin n'était autorisé à soulager les souffrances sous peine d'emprisonnement ; en revanche des chercheurs états-uniens sont venus s'installer sur place.

Le même cynisme prévaut aujourd'hui envers la population dans la préfecture de Fukushima (envi-

ron deux millions dont 300 000 enfants) : des données sont récoltées et transmises à un institut de recherche qui ne se soucie nullement de l'état de santé des habitants.

Les centrales nucléaires ont été un coup de génie des États-Unis afin de poursuivre leurs recherches sans ternir leur image ; en effet, les explosions dans le Pacifique suscitaient une opposition de plus en plus vive partout dans le monde (sans parler des morts et de la dévastation de l'éco-système). Elles étaient présentées comme la solution aux problèmes d'énergie, une voie radieuse vers un avenir de paix. L'énergie nucléaire serait bon marché. C'est ridicule : c'est ignorer tout ce qu'elle exige en amont et le

coût exorbitant en aval (comme assurer un stockage des déchets pendant des millénaires) ; c'est ignorer le coût gigantesque d'un accident. Sait-on qu'en Normandie, un accident sur le site de traitement du plutonium rendrait l'Europe entière inhabitable ?

Or le nucléaire, nous pouvons nous en passer sans problème. Au Japon, le discours officiel avant Fukushima annonçait un effondrement de l'économie en cas de fermeture des centrales ; depuis la catastrophe de Fukushima (2011), toutes les centrales nucléaires sont à l'arrêt, les centrales conventionnelles ne fonctionnent pas à plein rendement, et il n'y a pas eu la moindre coupure ou délestage.

# PUBLIC ET PRIVÉ : deux concepts-clés

Englebert Renier

**L**a **privatisation** des services publics démontre à l'évidence que le « privé » et le « public » sont deux concepts-clés : deux concepts essentiels qui s'avèrent indispensables à l'analyse des faits politiques.

Deux concepts qu'il s'agit donc d'appréhender clairement. Tel est l'objet du présent article. Lequel doit beaucoup à l'historien des idées Julien Freund (1921-1993), « l'un des rares penseurs du politique que la France a vu naître au XX<sup>e</sup> siècle ». <sup>1</sup>

## I. Public et privé sont immanents aux sociétés humaines

Les concepts du public et du privé sont aussi vieux que les sociétés humaines. Au plus loin que l'on puisse remonter dans le temps, il apparaît que la vie humaine a constamment été scindée en une vie publique et une vie privée. Une vie publique, du fait que les hommes ont toujours appartenu à des populations organisées suivant un ordre établi. Une vie privée, du fait qu'ils ont toujours entretenu avec leurs semblables des liens librement consentis d'attachement, de réciprocité et d'association. <sup>2</sup> Mais la distinction nette entre les deux concepts est relativement moderne, elle date de la Révolution française qui en a fait un de ses buts primordiaux, <sup>3</sup> parce que...

## II. Leur distinction est une condition sine qua non du régime démocratique

Les révolutionnaires de 1789 avaient retenu la leçon donnée vingt-sept ans plus tôt par Jean-Jacques Rousseau dans le *Contrat social* - publié en 1762 - où le « citoyen de Genève » prévenait : « Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques... » <sup>4</sup> Ils entendaient garantir l'autorité et l'indépendance de l'État en retirant les questions privées et tout particulièrement la question religieuse des affaires de la cité.

Ces illustres révolutionnaires avaient compris que la séparation du public d'avec le privé était une condition sine qua non du régime démocratique qu'ils appelaient de leurs vœux. Car, plus le régime démocratique se soumet aux exigences des forces religieuses, économiques et financières, plus il aliène sa liberté politique, plus il renonce à son droit de mener à bonne fin ses propres projets. « Il n'y a de liberté politique que dans un système qui respecte la distinction du public et du privé ». <sup>5</sup>

Au sortir de l'Ancien Régime où tous les pouvoirs, tant publics que privés, étaient mélangés et confondus, la naissance et le développement de la démocratie représentative ne s'annonçaient pas comme un long fleuve tranquille. Il allait falloir se battre et la bataille ne faisait que commencer. Elle dure toujours et risque même de mal se terminer.

## III. Public et privé sont au cœur de tous les affrontements socio-politiques de notre époque

Public et privé représentent les deux pôles incontournables de toutes les luttes sociopolitiques qui ont agité et agitent encore l'époque contemporaine. L'un des plus grands enjeux de ces luttes : la démocratie politique, économique et sociale, y compris le service public. Entre ces deux pôles antithétiques, aucune véritable synthèse n'a jamais été trouvée, aucun accord fondamental ni définitif embrassant la thèse et l'antithèse en une réalité nouvelle et supérieure n'a jamais vu le jour. Tout au plus est-on parvenu à des solutions pragmatiques provisoires reflétant des équilibres incertains et révocables. Les services publics, dans leurs réalisations empiriques, ne sont rien d'autre que de telles solutions. Pour prendre la juste mesure de cette situation précaire, il importe de bien cerner les concepts du public et du privé, de préciser leur contenu, leur logique et leurs fondements.

## IV. Qu'entend-on exactement par public et privé ?

D'un point de vue général, le concept de public désigne les instances dont l'activité vise à sauvegarder l'existence et l'autonomie d'une société déterminée, y compris son régime politique. D'une façon précise, il indique les structures et le fonctionnement du pouvoir politique, autrement dit de l'État <sup>6</sup> sous

.../...

1. Pierre-André TAGUIEFF, Julien Freund - *Au cœur du politique*, Paris, Editions de la Table Ronde, 2008, p. 9.

2. Julien FREUND, *L'essence du politique*, Chapitre V : Le privé et le public, Paris, Sirey, 4<sup>e</sup> éd., 1986, pp. 282, 283 et 293.

3. *Ibid.*, p. 296.

4. Jean Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social ou principes du droit politique*, Livre III, Chapitre IV : *De la démocratie*, Paris, Flammarion, 2001, pp. 105-106.

5. Julien FREUND, *op.cit.*, p. 299.

6. Le terme d'« État » ne remonte pas à très loin. C'est au XVI<sup>e</sup> siècle qu'il a pénétré dans le vocabulaire politique. Bien que, selon certains auteurs, l'on ne puisse parler d'État avant le XVII<sup>e</sup> siècle, ce mot s'emploie pour dénommer les entités territoriales qui, depuis le Bas Moyen Age, sont nées du délitement de la société féodale. Le fait est qu'une longue période de transition, s'étalant entre le XII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, a été nécessaire pour passer des institutions médiévales aux États modernes. Car il s'agissait d'en finir avec les seigneuries, avec les rapports privés de chef à sujets et d'y substituer une puissance publique unifiée, « dé-privatisée », impersonnelle et « territorialisée ». Ce fut là une transmutation difficile, semée d'embûches, faite d'avancées, certes, mais aussi de reculs. Cf. Pierre BOURDIEU, *Sur l'État* - Cours au Collège de France 1989-1992, Paris, Seuil/Raisons d'agir, 2012, 657 pp.

## PUBLIC ET PRIVÉ : deux concepts-clés

tous ses aspects, à savoir :

- ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
- ses administrations, ses ministères, son patrimoine ;
- ses pouvoirs fédérés, leurs départements, etc. ;
- ses pouvoirs subordonnés, leurs segments (CPAS)<sup>7</sup>, leurs regroupements (communautés urbaines, associations de communes) ;
- ses fonctions de souveraineté, dévolues aux services régaliens afférents à tous les niveaux de pouvoir ;
- son système de redistribution, assuré entre autres par les services et entreprises publics ;
- toutes les dispositions prises par l'autorité publique, lesquelles, non seulement régissent l'État et les pouvoirs publics ainsi que leurs rapports avec les citoyens, mais aussi encadrent et surplombent les activités privées (économiques, scientifiques, médicales, culturelles, familiales, etc.).

Quant au concept de privé, il désigne « l'ensemble des relations non publiques au sein d'une société donnée ». Celles-ci concernent « l'individu et les rapports inter-individuels comme tels », les relations réciproques entre particuliers (personnes physiques ou morales), les différentes activités individuelles ou collectives créées et organisées par des particuliers aux ressources et motivations variées : activités industrielles, agricoles, artisanales, commerciales, professionnelles, syndicales, éducatives, sportives, artistiques, religieuses, humanitaires, - avec ou sans but lucratif, étrangères ou non à l'action des pouvoirs publics (clubs philanthropiques, groupes de pression, mouvements dissidents, etc.).<sup>8</sup>

### V. Quels rôles sont-ils censés tenir en régime démocratique?

Les personnes privées poursuivent la satisfaction d'intérêts individuels, quand elles sont prises dans leur singularité. Les institutions privées poursuivent la satisfaction d'intérêts particuliers, c'est-à-dire d'intérêts communs à certaines catégories d'individus, même lorsque leurs activités ont des visées universalistes (comme les activités religieuses) ou sont sans but lucratif (comme les activités de multiples associations). Les personnes et institutions privées déploient leurs initiatives en vertu du droit à la liberté, qui est le postulat fondamental du régime démocratique.

Quant aux pouvoirs publics, ils ont mission de poursuivre la satisfaction de l'intérêt général des populations qui ressortissent à leur compétence territoriale. Ils sont chargés de rechercher le bien commun de ces populations. Intérêt général et bien commun au nom desquels ils sont mandatés, certes pour garantir la liberté mais en outre pour tendre vers l'égalité, qui est le but propre de la démocratie.

Les intérêts qui guident le public et le privé sont inconciliables entre eux : l'intérêt général sur lequel repose l'action publique n'est pas la somme des intérêts personnels et particuliers sur lesquels s'appuient les activités privées, il les transcende. Cette notion, certains inconditionnels du privé n'hésitent pas à la qualifier de fiction. Un simple exemple concret montre pourtant combien ils se trompent : interdire la surpêche, c'est-à-dire la pêche excessive compromettant le renouvellement des ressources de la mer, est conforme à l'intérêt général des populations actuelles et futures mais est contraire aux intérêts particuliers et immédiats des industriels de la pêche.

Quelques mots encore pour souligner deux implications du principe démocratique dans le système par-

lementaire, implications trop souvent négligées. Primo, les particuliers, en tant que citoyens, sont appelés à se forger une conception du bien commun, laquelle est supposée se manifester par leurs choix électoraux. Secundo, les partis politiques, de la majorité comme de l'opposition, assurent l'interface entre le public et le privé : organismes privés, ils sont censés porter leur vision de l'intérêt général au sein même des structures publiques de décision.

### VI. Quelles sont leurs relations?

N'existant pas l'un sans l'autre, le public et le privé constituent une dualité de contraires qui entretiennent entre eux deux espèces de relations : ils sont à la fois antagonistes et irréductibles.

#### Ils sont antagonistes.

Chacun tend à supplanter l'autre, le public cherche à s'étendre au détriment du privé, le privé cherche à se développer aux dépens du public. La rivalité qui les oppose est constante, de sorte que leurs domaines respectifs ne sauraient être établis une fois pour toutes. Ceux-ci varient selon le rapport des forces politiques qui interagissent au sein de chaque société.

Les détenteurs du pouvoir politique favorisent l'un au désavantage de l'autre, rétrécissant tantôt la part du privé tantôt celle du public. D'où la lutte toujours renaissante entre les tenants de la propriété privée et ceux de la propriété publique, entre les cliniques privées et les hôpitaux publics, entre la médecine conventionnée et la médecine non conventionnée, entre l'école privée et l'école publique, entre le transport privé et le transport public, etc.

Si un important déséquilibre des forces se produit entre le public et le privé, alors rien n'empêche cha-.../...

7. CPAS Centre Public d'Aide Sociale

8. Julien FREUND, *op.cit.*, pp. 292, 305 et 312.



## PUBLIC ET PRIVÉ : deux concepts-clés

.../...

cun d'exercer sa domination sur l'autre, quitte à porter gravement atteinte au régime démocratique. Mais aucun des deux n'est capable d'anéantir l'autre, car...

### - Ils sont irréductibles.

Ni le public ni le privé ne sont en mesure de supprimer leur contraire. Ils n'en viennent pas à bout parce qu'ils ne peuvent être réduits à néant. Et ils ne peuvent être entièrement détruits parce qu'ils forment les deux éléments constitutifs de la vie en société, les deux éléments sans lesquels cette vie n'existerait pas : le « tout au public » et le « tout à l'État », pas plus que le « tout au privé » et le « tout au marché » n'ont jamais existé,

sauf dans le monde imaginaire des utopies. « L'idée d'un privé pour lui-même est aussi vide de sens que celle d'un public pour lui-même ».<sup>9</sup>

À côté du marché officiel où les prix étaient réglementés, les autorités des républiques socialistes n'ont jamais pu empêcher le développement d'un marché noir, d'un marché parallèle, d'un marché clandestin où les prix étaient fixés librement. Et depuis que nous vivons une époque dominée par les milieux d'affaires, aucun État, même acculé à la banqueroute, n'a disparu.<sup>10</sup>

Au surplus, l'idéologie des libres marchés qui sert de paravent à l'oligarchie régnante est en faillite. Inca-

pables de penser l'avenir, les marchés ne peuvent que s'en remettre à la puissance publique non seulement pour surmonter la crise actuelle mais encore pour décider des nécessaires programmations et planifications ultérieures.<sup>11</sup>

### VII. Leurs compromis

« Du moment qu'il y a des rivalités, il y a aussi des compromis ».<sup>12</sup> Les compromis public-privé résultent d'équilibres temporaires et précaires directement liés à l'interaction des courants politiques qui occupent les centres de décision. Ils sont des répit, des trêves dans un combat toujours susceptible de se

9. Julien FREUND, *op. cit.*, p. 296.

10. Même si, comme d'aucuns le prédisent, les États modernes devaient bientôt disparaître, leur disparition serait loin d'anéantir la sphère publique et d'étendre les zones de non-droit qui, du reste, ont toujours existé sous tous les régimes. Leur disparition ne serait qu'une des expressions historiques du perpétuel combat pour un autre ordre politique, nouveau ou ancien.

11. Voir James Kenneth GALBRAITH, *L'État prédateur - Comment la droite a renoncé au marché libre et pourquoi la gauche devrait en faire autant*, Paris, Seuil, Collection « Économie humaine » dirigée par Jacques GENEREUX, 2009, p. 20, et notamment le Chapitre 12 : *Il faut planifier*, pp. 237-251.

12. Julien FREUND, *op. cit.*, p. 295.



## PUBLIC ET PRIVÉ : deux concepts-clés

raviver.

Selon les rapports de force, ils prennent deux directions opposées : ou bien ils visent à délimiter la frontière entre le public et le privé, ou bien ils tendent à l'effacer en favorisant l'interpénétration des sphères publique et privée.

Les compromis du premier type répondent à la volonté de séparer les affaires qui ressortissent au pouvoir politique des affaires qui doivent rester en dehors, de manière à organiser, réguler et garantir, non seulement l'autonomie des institutions privées, mais aussi et surtout la liberté politique du régime démocratique.

Les compromis du second type répondent à la volonté inverse d'entremêler les affaires publiques et privées, de traiter l'État démocratique comme un simple acteur contractuel du jeu politique et économique sans chercher à préserver son autorité ni son indépendance. Ils conduisent à l'empiètement et à la dilution des pouvoirs, aux contradictions et aux discordes entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, au mélange et à la confusion du droit public et du droit privé. Ainsi ouvrent-ils une large voie à l'ingérence du privé dans les affaires de la cité.

**Prenons trois ou quatre exemples.**

La loi française de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 illustre bien le premier type de compromis : elle a suspendu l'une des plus grandes batailles idéologiques et politiques de l'histoire de France en organisant la coexistence pacifique entre l'État et les religions; mais aujourd'hui elle est remise en cause par suite de l'immigration de populations musulmanes qui donnent la prééminence à la loi islamique.

Le « pacte scolaire » belge inauguré le 20 novembre 1958 est un bel exemple du second type de com-

promis : il a donné un coup d'arrêt à près d'un siècle de guerre ouverte entre les tenants de l'école officielle et ceux de l'école catholique pour finir par octroyer à celle-ci un important pouvoir de codécision dans la politique générale de l'enseignement en Belgique, vidant ainsi la démocratie représentative d'une bonne part de son contenu.

Durant les « Trente Glorieuses » (1946-1973), l'économie mixte a généré les deux types de compromis : tantôt elle s'est traduite par la coexistence d'entreprises, soit publiques soit privées, répondant à la nécessité démocratique de bien faire le départ entre le public et le privé ; tantôt elle s'est matérialisée par l'organisation d'entreprises à moitié publiques, à moitié privées largement affranchies du contrôle démocratique et répondant plutôt à la logique d'un système corporatiste.

D'une manière générale, ce sont les compromis du second type qui ont prévalu, sous les effets convergents des courants néo-corporatistes et communautaristes.

### **VIII. Hégémonie de l'un sur l'autre**

Qui dit antagonisme entre public et privé dit également domination, hégémonie de l'un sur l'autre. L'hégémonie du public, réalisée dans les régimes totalitaires, n'est plus à l'ordre du jour, vu qu'elle est en voie de disparition. Par contre, l'hégémonie du privé, celle maintenant d'intérêts économique-financiers puissants et des forces sociopolitiques qui les relayent ou s'en accommodent, est non seulement d'actualité, mais à peu près mondialisée.

Au plan des discours et plaidoyers politiques, les positions restent relativement claires : la droite tend à donner la prépondérance au privé ;

la gauche, même édulcorée, semble encore compter sur le public ; et le centre, préconisant une « troisième voie » ni à droite ni à gauche, table sur les synergies public-privé, qui promeuvent la participation des lobbys économiques, financiers, religieux et associatifs à la gestion des affaires publiques.

Mais au plan des rapports de force, les choses ont beaucoup changé : sous l'action conjuguée d'un libéralisme asocial, d'un socialisme rallié au « marché libre » et d'un centrisme pétri de valeurs traditionalistes, les inégalités se creusent toujours davantage cependant que le conflit public/privé tourne quasi systématiquement à l'avantage des privatisations, franchises ou artificieuses, c'est selon.<sup>13</sup>

Le capitalisme économique et financier n'a plus peur du communisme ni du socialisme, devenus tigres de papier. Oubliées ses concessions à l'esprit égalitaire, il est en position de force. Son hégémonie est telle que nos gouvernements, soumis à la pression sans cesse accrue des banques et des marchés, apparaissent comme les pantins des « agences de notation », ces firmes privées dont les jugements font désormais autorité jusques et y compris dans les États.<sup>14</sup>

Le doute n'est plus permis : la démocratie abdique devant les puissances d'argent privées, elle se laisse à la fois dépecer, exproprier et technocratiser. À moins d'un sursaut salvateur, ses jours sont comptés.

### **IX. Somme toute...**

Public et privé composent la société. Autant que l'on puisse en juger, ils ne sont pas antérieurs l'un à l'autre, aucun des deux ne dérive de l'autre ni ne se laisse ramener à

13. Un exemple notoire de privatisation artificieuse nous est fourni par les partenariats public-privé (PPP) qui, sous couleur de gestion mixte, s'appuient sur des montages financiers où l'autorité publique assume les risques pendant que les investisseurs privés récoltent les profits. Cf. Les Économistes atterrés, l'Europe mal-Traînée, LLL Les liens qui libèrent, 2012, p. 88.

14. Voir mon article sur Le pouvoir exorbitant des agences de notation dans le bulletin trimestriel d'Attac-Liège, n° 78, Septembre-octobre 2014, pp.10-11.



## PUBLIC ET PRIVÉ : deux concepts-clés

lui. Bref, l'un et l'autre sont originaires.<sup>15</sup>

Inassimilables l'un à l'autre, ils forment une dualité de contraires qui se combattent, qui ne s'annulent pas en s'opposant et qui, incapables de se dépasser, ne peuvent opérer entre eux la moindre synthèse fondamentale et définitive.

Inéluctablement coexistants, ils constituent les deux pôles d'une contradiction interne qui façonne les réalités structurales et fonctionnelles de la société. Réalités sans

cesse remises sur le métier par la dynamique même de cette contradiction.

Faire respecter la distinction public-privé et ainsi empêcher les intérêts personnels ou particuliers de s'ingérer dans les affaires de la cité, tel est l'un des grands enjeux du combat pour la démocratie mené depuis 1789. Enjeu crucial, car il conditionne la liberté politique du régime démocratique.

Les équilibres atteints au regard de cet enjeu conduisent la plupart du temps à des compromis qui, loin de

préserver l'action publique, la freinent et même la dénaturent. De leur côté, les déséquilibres importants aboutissent à des hégémonies (étatiques, religieuses, corporatives, économiques, financières, etc.) qui finissent souvent, sinon toujours, par tuer la démocratie.

Aujourd'hui, l'immixtion systématique des puissances d'argent privé dans les affaires publiques détruit la loi de l'intérêt général et porte ouvertement atteinte à la souveraineté des États.

15. Julien FREUND, *op.cit.*, pp. 294-295.

## REVIREMENTS D'UN ÉCONOMISTE ?

**Paul Jorion et Bruno Colmant,**

*Penser l'économie autrement, Conversations avec Marc Lambrechts,* Fayard, 2014, 251 pages, 20 euros

*La « croissance » ... est le nom amical que nous avons donné à la destruction de la planète. (Paul Jorion, p.243)*

**É**tonnant ! Pas les positions de Paul Jorion, qui sont l'expression de la lucidité dont il fait preuve depuis des années (même s'il accepte l'allocation universelle, dont nous verrons tout ce qu'elle a de pernicieux avec le petit ouvrage de Mateo Alaluf intitulé *L'allocation universelle, nouveau label de précarité*), mais celles de Bruno Colmant. Certes, il parle encore de l'"onéreux état providence", mais c'est Colmant qui admet s'être laissé abuser par un vernis mathématique déposé sur l'économie, qui, à plusieurs reprises, reconnaît l'inévitabilité d'un défaut de paiement, donc d'un effacement de dettes publiques, qui écrit que 'l'État devrait conserver [en fait, reprendre] une forte tutelle sur le secteur financier pour canaliser l'épargne populaire vers son propre financement', qui trouve normal et souhaitable que les banques centrales soient contrôlées par le politique, qui voit lui aussi dans la spéculation une dérive à combattre (titre du chapitre 5), qui nous dit que les *politiques*

*d'austérité* sont 'une erreur totale ; c'est Colmant qui souligne qu'il faut renforcer le rôle des pouvoirs publics et qui les met en garde contre une *financiarisation effrénée*.

Notons les quelques pages où les interlocuteurs s'accrochent sur la notion de spéculation, en rapport avec nos propres interrogations autour du documentaire DEXIA.

Dans le dernier chapitre, Colmant affirme avec un bel optimisme quelque peu contredit par les faits *un gouvernement ne subordonnera jamais l'ordre social à la discipline monétaire*. Jorion, lui, résume les mises en garde exprimées dans son ouvrage de 2012 *Misère de la pensée économique* : nous nous trouvons face à trois crises simultanées, l'épuisement des ressources de la planète par notre économie extractiviste, les capacités des robots et équations que nous avons créés et qui nous dépassent, l'engrenage mis en place par la propriété privée, qui débouche sur endettement et spéculation et donc sur une accélération des inégalités dans la distribution de richesse. Il nous rappelle ses réponses : procéder à une transition qui ramène notre consommation à un niveau supportable, ce qui crée du travail pour tous ; empêcher les ordinateurs de prendre des décisions à notre place ; ré-interdire la

spéculation et redéfinir la propriété privée ; enfin il est urgent que nos dirigeants, au lieu d'être des banquiers soient enfin des philosophes. L'avant-dernier chapitre présente une confrontation des positions respectives de Keynes et de Friedman, ce qui nous rappelle l'excellente série récemment diffusée sur ARTE *Capitalisme*, et permet d'annoncer notre cycle de formation *Capitalisme kesako ?*

### Évasion fiscale Luxembourg Leaks

Tiens, des fuites ? Comment se fait-il que ces mécanismes mêmes que *Le Soir*, par exemple, détaille en double page en ce début novembre, David Leloup, Paul Dumbruch, Marco Van Hees, entre autres, nous les expliquaient, il y a plus d'un an, y compris avec les noms des sociétés impliquées ?

En 2015, nous vous proposerons une petite séance de rafraîchissement des idées à partir d'un documentaire d'Harold Crooks.

# PARTENARIATS TRANSATLANTIQUES

## Accord commercial ou soumission?

**E**n juin 2013, les 28 États européens ont demandé à la Commission européenne de négocier la création d'un grand marché transatlantique avec les USA. Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, aussi connu sous les noms de TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou de TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement). Une bonne chose pour notre économie ? Pas si sûr. Voyons pourquoi.

Tout d'abord, il faut préciser qu'il s'agit d'un accord 'de partenariat' entre l'Union européenne et les États-Unis pour lequel les États membres ont défini un mandat de négociation 'secret'. Il se négocie en parallèle avec un accord de partenariat entre l'UE et le Canada, presque prêt à signature.

A quoi servent ces accords ?

Ils ont trois missions essentielles. Il s'agit d'abord d'éliminer les obstacles évidents au commerce que sont les droits de douane qui ont encore un impact sur nos textiles et notre alimentation. La deuxième mission est l'élimination des obstacles non tarifaires, c'est-à-dire les normes et réglementations sanitaires (comme l'interdiction du bœuf aux hormones ou de poulet désinfecté au chlore), environnementales (comme les limites des émissions de CO2) ou sociales (comme les Conventions collectives de travail). Enfin, la troisième mission vise la création d'un règlement d'arbitrage privé pour résoudre les litiges ou différends entre investisseurs et États.

### Stop !

Pour les membres d'Attac, les négociations doivent être suspendues sur le champ. Tout d'abord parce que l'Europe, en définissant un mandat de négociation secret, ne garantit pas une négociation transparente des accords commerciaux bilatéraux. Il est essentiel que le

### Pour aller plus loin

Le mandat de négociation est expliqué dans le livre de Raoul Marc Jennar, *Le grand marché transatlantique*. La menace sur les peuples d'Europe. Plus d'infos sur [www.capbearedition.com](http://www.capbearedition.com); [https://www.youtube.com/watch?v=LjftFgq\\_Ltg](https://www.youtube.com/watch?v=LjftFgq_Ltg)

Le traité illustré en bande dessinée : <http://treatthetreaty.org/fr>, en français ou en anglais.

Quant au site <http://www.no-transat.be/> il renvoie entre autre au livre de Ricardo Cherenti et Bruno Poncelet, *Le grand marché transatlantique*. Les multinationales contre la démocratie.

Une vidéo de Yannick Bovy, *Transatlantique arnaque : la casse du siècle* [http://www.youtube.com/watch?v=LjftFgq\\_Ltg](http://www.youtube.com/watch?v=LjftFgq_Ltg)

mandat de négociation soit transmis aux membres du Parlement européen et des Parlements nationaux. Actuellement, le mandat n'est partiellement lisible que par certains lobbyistes européens.

Ensuite, il est essentiel que ces accords se limitent aux biens, services et investissements. Les règles discutées ne peuvent avoir de conséquences ni sur les marchés du travail, ni sur l'organisation des services publics. Il doit en outre respecter les libertés fondamentales, notamment le droit à la négociation collective. Or, selon les fuites parues dans la presse, les Conventions collectives et réglementations existantes seraient clairement remises en cause. Le droit des affaires ne peut en aucun cas primer sur les droits humains et sociaux.

Certes, on peut comprendre que les multinationales décident de régler leurs litiges commerciaux via des arbitres privés, mais pour les litiges avec les travailleurs, les syndicats, ou les instances publiques, seules les procédures de conciliation légales ou conventionnelles et les tribunaux dépendant de la Justice sont acceptables et compétents. Or les négociations en cours prévoient l'arbitrage par des tribunaux privés. En outre, alors que, avant les élections du 25 mai, tous les partis démocratiques avaient reconnu qu'il fallait améliorer les textes, Didier Reynders a affirmé qu'il n'était pas favorable à ce qu'on revienne sur le texte prévoyant ces panels, déjà négocié avec le Canada.

### Qu'avons-nous déjà fait ?

En mai dernier, le commissaire De Gucht et Business Europe, l'association des patrons européens du privé qui défend les intérêts de 41 fédérations comme la FEB au niveau européen, se réunissaient au palais d'Egmont sur ce thème. A cette occasion, Attac a participé à l'appel de l'Alliance D19-20 en participant à la manifestation « Stop

TTIP ! ». Sans aucune provocation, 281 personnes ont été violemment arrêtées et retenues, parfois plus de 7 heures. Un traitement totalement disproportionné mais aussi une atteinte grave à la démocratie et à la liberté d'expression. Nos membres arrêtés ont d'ailleurs déposé plainte.

Depuis lors, nous poursuivons la concertation avec tous les syndicats et associations citoyennes qui veulent stopper la domination des multinationales et des marchés financiers. Et notamment l'inclusion dans les accords sur les investissements de privilèges spéciaux pour les investisseurs et d'une clause d'arbitrage privé qui remplace le recours au tribunaux.

### Que faire de plus ?

Si vous travaillez dans une multinationale, ou connaissez quelqu'un qui y travaille, vous pouvez demander aux délégués syndicaux qui sont au Conseil d'entreprise, de se renseigner sur l'impact que le TTIP pourrait avoir sur leur entreprise.

En France, des citoyens, souvent avec des locales d'Attac ont interpellé leurs représentants municipaux, et plusieurs municipalités, après analyse du dossier, se sont déclarées « hors du champ d'application du TTIP ». La portée mobilisatrice de telle démarche est très importante.

Actuellement, il est essentiel de s'informer, de comprendre, de sensibiliser et de se préparer à agir lors du prochain et peut-être dernier round de négociation prévu dans la semaine du 15 au 20 décembre à Bruxelles. Une manifestation est prévue le 19 décembre.

Comme pour lutter contre la directive 'Bolkenstein', nous devons sensibiliser et réagir ensemble si nous voulons avoir une chance d'échapper à la soumission complète des travailleurs européens au libre marché mondial.

# CHRONIQUE : ILLÉGITIME NOTRE DETTE PUBLIQUE ?

## IV. Avec le consentement de la population?

Broc

**P**ar deux Arrêtés Royaux de 2011 et 2012, le gouvernement belge s'est engagé à garantir les emprunts de la «bad bank» Dexia à concurrence de 43,7 milliards d'euros (plus les intérêts et accessoires, soit 1/4 du budget fédéral), pendant près de 20 ans\*. Autrement dit, si Dexia ne paie pas ses dettes, la collectivité devra les régler à sa place, entraînant une forte augmentation de la dette de la Belgique et plus que probablement un nouveau renforcement des mesures d'austérité.

Qui d'entre nous a consenti à ces garanties? Nous toutes et tous, dira la voix usuelle, puisque nous sommes en démocratie et que les élections nous permettent de choisir nos représentants. Mais élire, est-ce consentir à n'importe quoi ? Dans ce cas précis, le processus démocratique est violé de plus d'une façon.

Le gouvernement a fonctionné seul, avec des Arrêtés Royaux. Ceux-ci ne passent pas devant le Parlement. Pourtant, la Constitution veut que toute décision en matière budgétaire passe par la Chambre des représentants. Le gouvernement n'a-t-il pas été au-

delà de ses prérogatives ?

Si le Parlement a finalement validé ces garanties illégales en 2013, par une loi rétroactive, ce fut à la va-vite, le gouvernement voulant contrer le recours au Conseil d'État introduit par deux députées et trois associations, dont Attac-Liège. « La ratification législative serait la seule mesure qui soit à même de lever la méfiance des investisseurs du fait de l'existence des recours » peut-on lire dans le projet de loi soumis au vote. Comme si les problèmes de financement de Dexia étaient causés par ces actions en justice... La défense de l'intérêt général n'impose-t-elle pas à nos élus et élus de faire passer la protection de la population avant celle des créanciers ?

Ces deux Arrêtés donnent au Ministre des finances les pleins pouvoirs jusqu'en 2031 pour conclure les conventions de garantie avec les créanciers de Dexia, privant ainsi les parlementaires de tout droit de regard sur ces conventions. Lorsque l'exécutif se fait ainsi législateur, le principe de séparation des pouvoirs n'est plus respecté, supprimant un pan supplémentaire du contrôle démocratique.

La convention signée par le Ministre des finances le 24 janvier 2013 précise explicitement dans son article 2(a) qu'en cas de défaut de paiement de Dexia, l'État renonce à tout moyen de défense et devra payer dans un délai de cinq jours ouvrables les dettes de Dexia même si elles sont illégales et indépendamment de la conduite de Dexia ! Et « la garantie est payable à première demande »... Les créanciers de Dexia, sachant l'État contraint de payer en dernier ressort, sont donc encouragés à augmenter leur prise de risque.

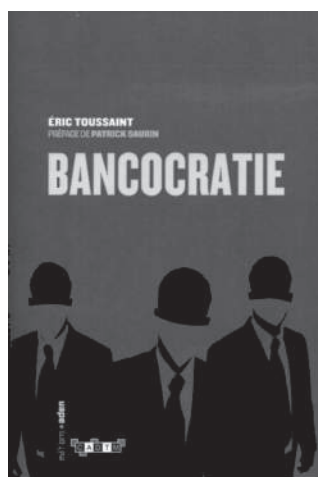
Comment notre vote pourrait-il être un consentement préalable à de telles pratiques ?

«Pas en notre nom», scandent les Indignées et Indignés. «Qui ne dit mot consent», énonce l'adage...

(Prochaine chronique : Les créanciers sont-ils complices ?)

\* La présente chronique est tirée de l'article du CADTM : «*Pourquoi nos élus ont intérêt à annuler les garanties sur la bad bank de Dexia?*», mai 2013, <http://cadtm.org/Pourquoi-nos-elus-ont-interet-a>

## GRANDEUR ET MISÈRES DES BANQUES



**P**remier conseil : lisez l'ouvrage<sup>(1)</sup> ; il est moins technique que ce que le lecteur pourrait craindre au vu de

certains tableaux ou face à un jargon financier que souligne l'utilisation d'astérisques. De larges sections se trouvent sur le site du CADTM (séries «Banques – Peuples : les dessous d'un match truqué !» et «Les banques et la doctrine trop grandes pour être condamnées»).

Le livre trace l'ascension vertigineuse du pouvoir de la finance, jusqu'aux inévitables effondrements, et son emprise (évitable) sur les décideurs politiques. Dans le dernier chapitre, à côté de 19 mesures visant à réglementer les banques (dont la réduction de la taille des banques, la séparation entre banques de dépôt et banques d'affaires, la poursuite pénale des dirigeants

responsables de crimes financiers, l'interdiction des produits dérivés, du trading à haute fréquence, des marchés de gré à gré, des ventes à découvert et de toute transaction via un paradis fiscal), deux mesures radicales sont proposées pour s'arracher à cette interdépendance malsaine : la répudiation des dettes publiques contractées pour sauver les banques et la conversion du secteur financier (banques et compagnies d'assurance) en véritable service public, avec ce que cela comprend comme responsabilités et obligations vis-à-vis de la population.

1. Éric Toussaint, *Bancocratie*, Aden, 2014, 455 pages, 24 euros



# L'AGENDA D'ATTAC LIÈGE

[www.local.attac.org/liege](http://www.local.attac.org/liege)



## **Jeudi 20 novembre, 19h30\***

Formation sur les services publics,  
avec Englebert Renier

## **Samedi 22 novembre, 10h00-13h00**

Cycle Les politiques d'austérité : causes et conséquences  
« Rôle délétère du TSCG » avec Bruno Poncelet, Didier  
Brissa et Olivier Bonfond,  
au Leonardo Da Vinci, Seraing

## **Lundi 24 novembre, 19h30**

Réunion de préparation à la mobilisation contre les ac-  
cords transatlantiques avec le CADTM, Barricade  
Salle 'Philo II', 2<sup>e</sup> étage place du XX-Août

## **Vendredi 28 novembre, 9h00**

*Femmes et démocratie* avec Florence Loriaux (Carhop)

## **Vendredi 28 novembre, 19h30**

« Déterminisme écologique et volontarisme politique : com-  
ment les articuler ? »  
Rencontre et débat avec Michel Lepesant, essayiste, phi-  
losophe et membre du Mouvement des objecteurs de  
croissance (MOC, France).  
Avec le mpOC-Liège  
À la salle Wittert, Université de Liège, 7 place du XX-  
Août

## **Vendredi 28 novembre**

Conférence des sociologues Monique et Michel Pinçon-  
Charlot autour de leur ouvrage *La violence des riches*  
organisé avec Barricade  
Cité Miroir, Salon des Lumières, place Xavier Neujean

## **Lundi 1<sup>er</sup> décembre, 19h30\***

Réunion du groupe de coordination

## **Mardi 2 décembre, 19h30**

Ciné-débat «*Les parasites*»  
avec Mateo Alaluf et Thierry Muller  
Salle Gothot, ULg

## **Jeudi 4 décembre, 19h30\***

Atelier de réflexion sur le genre  
sous l'impulsion d'Émilie Koch

## **Jeudi 11 décembre, 19h30**

Cycle «*Spéculation alimentaire*»  
avec Stéphane Desgain  
Salle Art. 23, pl. E. Dupont, Liège

## **Samedi 13 décembre, 10h00-13h00**

Cycle Politiques d'austérité : causes et conséquences  
« Médias et mots du pouvoir »  
Débat avec Geoffrey Geuens,  
au Leonardo Da Vinci, Seraing

## **Jeudi 18 décembre, 19h30\***

Formation sur les services publics,  
avec Englebert Renier

## **Tous les mercredis de 13h à 17h\***

Ouverture du centre de documentation d'Attac  
dans les bureaux d'Attac Liège

## **Pour 2015, notez déjà...**

## **Lundi 5 janvier, 19h30\***

Réunion du groupe de coordination

## **Mardi 6 janvier 13h30,**

*Femmes et travail,*  
avec Cindy Russo de la CSC  
au Centre Culturel de Sprimont  
en coopération avec le Groupe des femmes de l'Ourthe  
Amblève

## **Mardi 13 janvier, 19h30\***

1<sup>re</sup> séance d'un nouveau cycle de réflexion sur les façons  
de penser le capitalisme  
«*Capitalisme, kesako ?*»

## **Mardi 20 janvier, 20h**

Première à Liège du film réalisé par ZinTV  
et co-produit par le CADTM, ATTAC Bruxelles2  
et ATTAC Liège  
«*Dexia, déni de démocratie*»  
? salle Le Parc, rue Carpay ?

## **Samedi 24 janvier, 10h à 13h**

Cycle Les politiques d'austérité : causes et conséquences  
«*L'hôpital public au défi de l'austérité*»  
par le Dr Régis Radermecker, endocrinologue au CHU  
au Leonardo Da Vinci, Seraing

## **Samedi 31 janvier, 14h à 17h**

Cycle de conférences-débats et de ciné-débats  
«*Ombre et lumière sur l'Europe*»  
«*L'idée de l'Europe depuis 1789*»  
Avec Englebert Renier  
Local R30, ULg quai Roosevelt

## **Lundi 2 février, 19h30\***

Réunion du groupe de coordination

## **Samedi 7 février, 10h à 13h**

Cycle Les politiques d'austérité : causes et conséquences  
«*La prison : ses réalités quotidiennes et ses mythes*»  
par Antonio Muscato, surveillant de prison  
au Leonardo Da Vinci, Seraing

Mardi 10 février, 19h30\*

Ciné-débat sur les gaz de schiste, avec Francis Leboutte  
à partir du film No Gazarán

\* Centre du Beau-Mur, 48 rue du Beau-Mur, 4030 Liège

## L'AUTRE AGENDA

### **Samedi 22 & dimanche 23 novembre, de 9h à 16h30\***

Week-end de formation aux outils pédagogiques  
«*Comment impressionner la famille autour de la dinde de  
Noël ?*»  
Organisé par le CADTM

### **Lundi 1<sup>er</sup> décembre**

Journée d'action interprofessionnelle en front commun

### **Samedi 6 et dimanche 7 décembre, 9h30-16h30**

«*Poursuivre la Banque mondiale et la Troïka en justice?*»  
Organisé par le CADTM  
Espace Belvaux, rue Belvaux, Grivegnée

### **Samedi 13 décembre, 10h**

Sonnez les matines  
«*Extrémismes et populismes dans l'Union Européenne*»,  
avec Jérôme Jamin  
Point Culture Liège

### **Lundi 15 décembre**

Grève générale

### **Vendredi 19 décembre**

Action Stop TTIP, CETA, TISA